

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Objet : ASSURANCE AFP POUR 2025

Le « **jeudi 5 septembre 2024 à 14h00** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présentes : Christian ANSELME, Valentin FILLON, Michel BASTARD, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Pascal MATHIEU, Simon GLESSER, Régina BIBOLLET, Serge FARINELLI, Richard CLAVEL, Jean-Pierre BETEND, Jean-Marc NICOLLIN, Jean Yves ABBE DECAROUX

Ulysse ANTHOINE-MILHOMME a donné procuration à Régina BIBOLLET

Quorum atteint.

Assistaient également :

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière

Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy

Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie

Marion BIOSSET, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Générale que l'Union des Associations Foncières Autorisées de Haute-Savoie (UAFA) a souscrit une assurance-groupe proposée par GROUPAMA depuis le 1er juillet 2017.

Cette assurance groupe a été renégociée avec l'assureur en 2020 permettant :

- **une cotisation de base de 250,00 € couvrant jusqu'à 62 500,00 € de travaux, le taux de 0.40% sur le montant de travaux s'appliquant au-delà.**
- **un plafond maximum de cotisation fixé à 1 750,00 €**

Pour rappel, la cotisation est calculée sur le montant de travaux de l'exercice précédent et cette assurance groupe assure :

- La responsabilité civile de l'AFP,
- La responsabilité personnelle des dirigeants,
- Les accidents corporels, décès, incapacité, indemnités journalières pour les membres, l'exécutif et les bénévoles participants aux actions organisées (chantiers volontaires, visites alpages)
- La responsabilité maître d'ouvrage – maître d'ouvrage délégué pour couvrir les risques pendant la durée des travaux,
- La défense juridique

Le contrat en cours au nom de l'UAFA et qui couvre chaque AFP adhérentes, dont l'AFP des Glières, n'est plus en conformité avec la législation du fait du rôle d'intermédiaire d'assurance qu'endosse l'UAFA, rôle pour lequel un statut est exigé. **A ce titre, le contrat groupe sera résilié au 31/12/2024.**

La possibilité de contractualiser de nouveau via l'union des AFP reste encore à confirmer, les services de la SEA 74 se sont rapprochés de plusieurs assureurs pour approfondir la question. Quoi qu'il en soit, il convient que l'AFP des Glières souscrive un contrat auprès d'un assureur effectif dès le 1^{er} janvier 2025.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour souscrire une assurance individuelle pour l'AFP des Glières à compter du 1^{er} janvier 2025, et signer tous les documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the printed name.

Rendu exécutoire par transmission

Le

Le Président